

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2022

Date de convocation du Conseil : 03 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 15 février 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire

M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX, Conseillers,

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. SCHROLL), Mme COCCO (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BOURGEAY (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS),

Absents : M. NAAMANE.

=====

Objet : Vente de caveaux d'occasion

Mesdames, messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les concessions échues et ayant dépassés leur délai de carence font l'objet de reprises administratives pour être réattribuées à de nouveaux concessionnaires,

CONSIDERANT que certaines de ces concessions sont dotées de caveaux, et qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de faire démonter ceux-ci sans mettre en danger la pérennité des concessions attenantes,

CONSIDERANT que ces caveaux d'occasion appartiennent alors au domaine privé de la Commune et peuvent être mis en vente,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer sur les tarifs de vente, que ces tarifs doivent être calculés au plus juste en tenant compte tout à la fois des prix du marché et de la vétusté des caveaux concernés,

CONSIDERANT qu'il est proposé, à compter du mois de février 2022, d'appliquer les tarifs de la manière suivante :

Caveau 1 place	300,00€
Caveau 2 places	500,00€
Caveau 3 places	700,00€
Caveau 4 places	900,00€
Caveau 6 places	1300,00€

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** la vente par la Commune des caveaux d'occasion, résultant de la relève de concessions à terme ou abandonnées,
- **AUTORISER** Madame le Maire à faire application des tarifs proposés pour la revente des dits caveaux, ou en cas d'empêchement Monsieur MERCADER,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	34 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PAQUIER, Mme PERRIET-ROUX
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.


 Madame le Maire,

 L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

